

10 JAN. 2008

LE MINISTRE
PL/055

Paris, le -7 JAN. 2008

Madame la Présidente,

Le Président de la République et le premier ministre m'ont fixé un objectif ambitieux de réduction du taux de chômage à 5% et d'augmentation du taux d'emploi à 70 % à l'horizon 2012. Cet objectif passe aussi par une amélioration de la situation de l'emploi des jeunes.

Des mesures générales en faveur de la croissance, de la création d'emplois et du pouvoir d'achat ont déjà été prises dans la loi relative au travail, à l'emploi et au pouvoir d'achat. Elles seront poursuivies, notamment dans le cadre de l'agenda social qui sera défini lors de la conférence sociale du 19 décembre 2007.

Complémentairement à ces mesures en faveur de la création d'emplois, le Gouvernement a lancé un chantier sans précédent de réforme du marché du travail et du service public de l'emploi. Les partenaires sociaux négocient, en ce moment, sur le marché du travail et la sécurisation des parcours. Parallèlement, j'engage une première grande étape de réforme du service public de l'emploi à travers le projet de fusion des réseaux opérationnels de l'ANPE et de l'Unedic. En 2008, le chantier essentiel de la réforme de la formation professionnelle sera également ouvert. Enfin, l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification sera l'une des priorités du « plan banlieues » que prépare la Secrétaire d'Etat à la ville.

La création d'un opérateur central unique sur le terrain chargé d'assurer les missions de service public de l'emploi que sont l'accueil, l'orientation, le placement, le service des prestations d'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, permettra de simplifier les démarches des demandeurs d'emploi, d'offrir une gamme de prestations complètes et unifiées à tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, et de déployer davantage d'agents sur le terrain, directement au service des usagers.

La mise en place du nouvel opérateur doit également permettre de mettre en place les liens avec les différents réseaux spécialisés d'accueil et d'accompagnement, et notamment les Missions locales. Il s'agit de tirer parti des synergies, d'utiliser au mieux les compétences de chaque réseau et de mettre en place un maillage opérationnel sur l'ensemble du territoire.

La fusion de l'ANPE et de l'Unedic constitue une première étape. Il nous faut d'ores et déjà réfléchir à la suite.

.../...

Madame Françoise de Veyrinas
Présidente du CNML
Les Borromées 2
1 Avenue du Stade de France
93210 SAINT-DENIS

S'agissant du réseau des Missions locales, je souhaite que vous engagiez, conformément à la mission de conseil qui est la vôtre, une réflexion sur les formes que pourrait revêtir cette nouvelle coopération entre le réseau des Missions locales et le futur opérateur unique issu de la fusion entre les réseaux opérationnels de l'ANPE et de l'Unedic qui sera le point d'entrée de référence pour tous les demandeurs d'emploi.

Ces travaux devront donner lieu à des premières recommandations à la fin du mois de mars 2008 pour nourrir la première convention tripartite à négocier entre le nouvel opérateur, l'Etat et l'Unedic et les schémas d'organisation régionaux.

Dans le contexte de la réforme du conventionnement des structures, ces recommandations s'appuieront sur une démarche d'évaluation de l'action des Missions locales, tant en ce qui concerne leurs performances que leur offre de service. Vous veillerez à ce que cette démarche d'évaluation ne se limite pas à cette opération mais contribue durablement à renforcer les performances du réseau.

Je souhaite que vous inscriviez trois autres missions à l'ordre du jour de vos travaux :

- **La réduction des écarts d'emploi et d'activité entre les quartiers, les ZUS en particulier, et le reste du territoire** : à partir des actions que conduit le réseau dans ces territoires en vue de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, vous formulerez des préconisations opérationnelles d'ici fin janvier 2008.

- **L'articulation du réseau avec les actions de formation initiale** : trop de jeunes gens et jeunes filles sortent chaque année de notre système éducatif sans qualification. Les missions locales leur offrent un accompagnement de qualité, qui aurait cependant tout à gagner à être accessible, ou conçu, en lien avec l'éducation nationale. Vous me ferez des propositions de meilleure articulation, en particulier avec la mission générale d'insertion de l'éducation nationale.

- **Le renforcement des liens entre les Missions locales et les entreprises, levier essentiel pour permettre l'accès à l'entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés**. Vous me proposerez un calendrier de déploiement national du partenariat CNML / Entreprises que vous avez engagé avec les entreprises afin de favoriser la rencontre entre les jeunes en parcours d'accès à l'emploi et les employeurs qui ont des difficultés de recrutement.

En vous remerciant par avance de l'appui qu'offrira ainsi le CNML à la réflexion et à l'action du gouvernement, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine Lagarde